

Barème Honoraires

MAISONS/ APPARTEMENTS

	% Honoraires TTC à la charge du vendeur
Forfait jusqu'à 30 000€	3 500€
De 30 001€ à 50 000€	10 %
De 50 001€ à 100 000€	7 %
De 100 001€ à 249 999€	6,2 %
De 250 000€ à 300 000€	5,9 %
De 300 001€ à 349 999€	5,5 %
Au delà de 350 000€	5 %

TERRAINS

Minimum FORFAITAIRE 3500 €	% Honoraires TTC à la charge du vendeur
Jusqu'à 45 000€	10 %
De 45 001€ à 100 000€	7,5 %
De 100 001€ à 250 000€	6 %
Au delà de 250 000€	5 %

LOCATIONS

LOCATIONS - Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)			
Entremise et négociation	90 €	Du loyer annuel hors charges	Charge bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ⁽¹⁾	10 % TTC ⁽¹⁾		A charge 50 % Bailleur 50 % Preneur
État des lieux Location ⁽¹⁾	150€ TTC ⁽¹⁾		

⁽¹⁾ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse - ⁽²⁾ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

ESTIMATION.....200€ TTC

Les taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 % - L'agence ne reçoit aucun fond ou valeur en dépôt.
 Les honoraires seront arrondis à la centaine d'euros la plus proche.

Honoraires à compter du 31/05/2019